ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Quartiers defavorises

Question écrite n° 2452

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la remise en valeur par des populations des quartiers des zones rurales abandonnees et des lieux de garnison deserts. En effet, depuis plusieurs annees, des experiences ont ete menees pour permettre le deplacement de familles vivant difficilement dans des quartiers en difficulte vers des villages abandonnes victimes de la desertification rurale. Ces experiences pourraient egalement s'orienter vers les villes de garnison ou des casernes et des bases militaires sont parfois laissees a l'abandon, apres le depart d'effectifs militaires. Cette reutilisation de friches rurales et d'anciennes garnisons permettraient de reorienter utilement des familles entieres de cites difficiles vers une reinsertion sociale dans un nouveau milieu. Cette nouvelle forme de solidarite urbaine et rurale meriterait d'etre encouragee et developpee. Il lui demande de bien vouloir lui preciser sa position sur cette question.

Texte de la réponse

L'accueil dans les zones rurales ou dans les communes affectees par le depart d'une garnison, de personnes ou familles de quartiers en difficulte, n'est bien entendu possible que sous la double condition du volontariat des familles et de l'organisation sur le site d'accueil de mesures adaptees en terme d'accompagnement social et d'insertion par l'economique. Des experiences de cette nature ont ete menees avec l'appui du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville, pour favoriser ce type de reintegration, dans le cadre du programme d'echange rural-urbain mis en oeuvre sous l'egide de la delegation interministerielle a la ville et de l'Union nationale des missions locales rurales. Ce programme concerne six sites volontaires pour le jumelage a partir d'un cahier des charges. Il s'agit des villes et des zones rurales suivantes : Epinay-sur-Seine, Marmande (mission locale rurale de la moyenne Garonne) ; Marseille (12e et 13e arrondissements), Chateau-Arnoux (Alpes-de-Haute-Provence) ; Massy-Palaiseau mission locale du plateau Picard ; Nancy-Commercy-Bar-le-Duc mission locale rurale du Sud Meusien ; Romans (quartier de la Monnaie), Royans-en-Vercor ; Vernon, Parthenay (mission locale rurale du pays de Gatine). Ce programme permet d'echanger des savoir-faire (enseignants et animateurs), de creer des dynamiques avec les populations concernees, les professionnels et les elus (echanges de jeunes, rencontres d'elus et de professionnels), de construire de nouvelles solidarites entre les quartiers et le monde rural. L'operation prevention-ete permet egalement que des familles de jeunes agriculteurs accueillent de jeunes citadins des quartiers en difficulte pour des sejours d'une dizaine de jours. Ces initiatives permettent des rapprochements, echanges et transferts et le developpement de cette nouvelle solidarite urbaine et rurale que souhaite encourager l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : M. Raoult Éric
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2452

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE2452

Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1673
Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1371